



## ET CA RECOMMENCE ! CHANTAGE A LA DENONCIATION DE NEXEM

Alors que toute la responsabilité porte sur les choix politiques des gouvernements successifs qui, depuis des années, étranglent et asphyxient le secteur social et médico-social, les employeurs continuent d'accompagner les politiques austeritaires et les mesures gouvernementales, le dernier coup porté étant la mission Laforcade.

Le gouvernement n'est pas à la hauteur et ne prend pas les mesures que nécessite le secteur sanitaire, social et médico-social. La crise covid en a fait la triste expérience. Le grave problème de recrutement actuel en est également l'amère conséquence.

Pourtant nos employeurs, directement impactés par ces choix politiques, continuent de collaborer, provoquant la colère et l'indignation dans les rangs des salariés et de leurs représentants.

**Le 9 juin**, lors de la CMP 66 les organisations syndicales CGT, CFTC, FO et SUD ont quitté la séance, totalement exaspérées par l'attitude de NEXEM, déloyale envers les interlocuteurs sociaux et méprisante envers les salariés.

La réaction des employeurs ne se fait pas attendre, **le 17 juin** lors de son Assemblée Générale, NEXEM brandit une nouvelle fois son arme de destruction massive et agite le chiffon de la dénonciation.

Nous le citons : *« (...) l'assemblée générale donne mandat au conseil d'administration pour utiliser tous les moyens juridiques nécessaires à la réalisation du nouveau cadre juridique, jusqu'à la possibilité de dénoncer les conventions collectives dont Nexem est signataire. »*

Le mandat du syndicat employeur NEXEM issu de son Assemblée Générale du 17 juin 2021 constitue une nouvelle déclaration de guerre à notre convention collective et aux droits sociaux de plus de 320 000 salariés.

Cela fait plus de 10 ans que NEXEM a pour mandat de construire un « *grand champ conventionnel* ». Pour quel résultat ? Le syndicat employeur a pris en otage la convention 66 en refusant toute évolution. La conséquence de leur chantage à la convention unique est d'avoir vidé la négociation de son contenu et de sa substance, mettant par là-même tout le secteur en péril.

Preuve en est 8 centimes d'euros de revalorisation de la valeur du point en 11 ans. C'est à dire à peine 3,1 % d'augmentation du salaire brut quand l'inflation représente 12,9 % dans le même temps (chiffres INSEE). C'est ça le mandat de NEXEM, faire des économies sur le dos des salariés !

Comme si cela ne suffisait pas, pour se justifier, NEXEM s'appuie sinistrement sur la crise sanitaire COVID, en alléguant, nous le citons : *« Si la crise sanitaire a ralenti les négociations pour des raisons pratiques, elle a aussi permis d'accélérer le processus de convergence des conventions collectives. »*

Nous ne pouvons pas laisser dire par NEXEM que les négociations ont été ralenties alors que toutes les commissions paritaires se sont tenues, que les organisations syndicales ont toujours répondu présentes et qu'elles sont été, à chaque séance, force de propositions pour tenter d'améliorer les conditions de travail et de rémunération des salariés de la CCNT66, qui rappelons-le n'ont jamais été ralenti dans leur activité y compris au plus fort de la crise COVID !!

Pour ce syndicat employeur la crise sanitaire est une opportunité et un effet d'aubaine pour provoquer la dissolution des conventions du sanitaire, du social, du médico-social, sans respecter

les droits sociaux y afférant, conquis pied à pied par la mobilisation syndicale et par la négociation paritaire.

NEXEM veut faire cavalier seul, en faisant abstraction d'une partie de ses adhérents qui se lèvent aujourd'hui pour obtenir une augmentation immédiate des salaires et des moyens pour le secteur, et en niant les organisations syndicales de salariés dans la négociation nationale.

Le paritarisme c'est la confrontation des points de vue, c'est le compromis, c'est le respect et la prise en compte des spécificités de chaque champ professionnel. Cela ne peut pas être la pensée unique, la convention unique, la partie unique employeur en « toute puissance » contre les interlocuteurs sociaux.

L'offensive patronale est effrayante, non seulement NEXEM provoque la fusion administrée et le démantèlement des accords nationaux CHRS, et ce, avec la complicité du gouvernement, mais plus encore, alors que l'encre de la commission de restructuration des branches n'est pas encore sèche, le syndicat employeur en remet une couche en annonçant la mise en place d'un cadre conventionnel unique, par tous les moyens.

En résumé, NEXEM voudrait fusionner la convention collective CHRS vers la convention collective d'accueil 66, qu'elle prévoit déjà de dénoncer ?

C'est oublier le cadre légal, la force et la légitimité du paritarisme. C'est surtout sans compter sur la détermination des salariés à défendre leurs droits et leur convention collective !

Telle une avalanche emportant plus de 60 ans de paritarisme et de conquêtes sociales, NEXEM voudrait passer outre les CPPNI souveraines des conventions collectives, pour imposer dans la BASS, sous la contrainte, une convention unique.

Tous les moyens sont bons, comme le mensonge déconcertant de laisser entendre l'existence d'un « *constat partagé par tous les acteurs* ». Cette affirmation est mensongère, aucune convergence, aucun diagnostic ne sont partagés, aucune co-construction n'est validée.

FO et la CGT n'accepteront jamais la destruction des droits collectifs existants.

Une négociation ne peut se concevoir ni sous le diktat d'un postulat autoritaire et unilatéral de NEXEM, ni sous le chantage et la menace.

Dans le contexte actuel, seule la CCNT66, par son maintien et son amélioration, a la capacité d'apporter un cadre pour protéger les professionnels et les publics confiés. Cela suppose la loyauté dans la négociation et le respect du cadre conventionnel.